

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

ANNÉE
2022

Table des matières

PREAMBULE	4
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG	5
1.1 Territoire desservi	5
1.1.1 Présentation du périmètre	5
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	5
1.1.3 Déchets pris en charge par le service	6
1.2 Répartition des compétences	8
1.3 Variation saisonnière	8
1.3.1 Service de collecte des ordures ménagères	8
1.3.2 Déchèterie	9
1.3.3 Le tri sélectif.....	9
1.4 Les effectifs	9
2 LA PREVENTION DES DECHETS	10
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	10
2.2 Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés	11
3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	12
3.1 Organisation de la collecte en déchèterie	12
3.1.1 Les tonnages	13
3.1.2 Jours et heures d'ouvertures.....	15
3.1.3 Fréquentations des déchèteries	15
3.1.4 Matériel	15
3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères	16
3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne	16
3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue.....	16
3.2.3 Fréquence de collecte.....	17
3.2.4 Matériel roulant de la CCMG.....	19
3.2.5 Autres Equipements.....	19
3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs	19
3.3.1 Pré-collecte.....	19
3.3.2 Collecte en camion grue.....	20
3.3.3 Fréquence de collecte.....	20
3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie	21
3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles	21
3.6 Le service entretien	22
3.7 Évolution de l'organisation de la collecte	22

3.8	Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)	22
4	LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	23
4.1	Évolution des tonnages	23
4.2	Performance de collecte	25
5	LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN	27
6	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	27
6.1	Service collecte de la CCMG	27
6.2	En déchèterie	27
6.3	Service pré-collecte de la CCMG	28
6.4	Autres engins	28
6.5	Service en délégation	28
	PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	29
7	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	29
7.1	Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	29
7.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	31
8	BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	32
8.1	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	32
8.2	Coût aidé du service public et niveau de financement	32
9	STRUCTURE DU COUT	33
9.1	Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	33
9.2	Nature des produits	34
9.3	Répartition des charges, des produits et du financement	36
10	COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	37
10.1	Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)	37
10.2	Couverture des charges par les produits par flux	38
10.3	Coût des différents flux	39
10.4	Répartition des charges par flux et par étape technique	40
11	ÉVOLUTION DES COUTS	41
11.1	Évolution des coûts tous flux confondus	41
11.2	Évolution des coûts par flux	41
11.3	Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne	44

SYNTHESE

PREAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise 2 objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes dans ce domaine et spécifiques au territoire concerné
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

La CCMG est engagée depuis 2019 dans une comptabilité analytique de ses coûts selon le référentiel de l'ADEME : Compta-coût.

Les données liées aux coûts, tonnages et performances de collecte de ce rapport sont extraites des matrices réalisées par la CCMG, contrôlées et validées par l'ADEME, puis partagées dans le référentiel national des coûts liés aux déchets : SINOE <https://www.sinoe.org/>

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



**Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre
(CCMG)**

Création au 1^{er} janvier 2006

En 2021 :
8 communes

22 100 habitants
(population DGF)
12 073 habitants
(population INSEE)
351 Km²

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La collecte des ordures ménagères s'effectue soit en porte à porte (via des bacs roulants), soit en points de regroupements (via des bacs roulants), soit en Points d'Apport Volontaire (via conteneurs semi-enterrés).

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles du territoire sont valorisées énergétiquement.














Les matériaux issus du tri sélectif (appelés « recyclables secs ») sont collectés exclusivement en Points d'Apport Volontaires.

La CCMG gère 1 déchèterie intercommunale située 4268 route de Samoëns à Taninges.

2 flux sont collectés hors déchèterie :

- Les cartons bruns ;
- Les textiles.

1.1.3 Déchets pris en charge par le service

		MODE DE COLLECTE		
		Déchèteries	Points d'Apports Volontaires	Collecte en bacs roulants
TYPE DE DECHETS	 ORDURES MÈNAGÈRES		✓	✓
	 PAPIERS / CARTONS		✓	
	 BOUTEILLES PLASTIQUES		✓	
	 VERRES		✓	
	Textile	✓	✓	
	Carton	✓	✓	
	 MÈTAUX	✓		
	 ENCOMBRANTS MOBILIER	✓		
	 DÈCHETS VERTIS	✓		
	 DÈBLAIS / GRAVATS	✓		
	 DÈCHETS DIFFUS SPÈCIFIQUES (DSS) PILES ET ACCUMULATEURS	✓		
	 PNEUMATIQUES	✓		
	 DEEE	✓		
	 BOIS Bois Traité	✓		
	 HUILES DE FRITURES HUILES DE VIDANGE	✓		

Le détail des déchets diffus spécifiques est le suivant :

- Filtre à huile ;
- Acide ;
- Base ;
- Comburant ;
- Liquide de refroidissement ;
- Liquide incinérable ;
- Produit de laboratoire ;
- Peinture / pâteux ;
- Produit phytosanitaire ;
- Batterie ;
- Aérosol.

Il faut ajouter les flux suivants :

- Capsule café ;
- Extincteur moins de 2 Kg ;
- Piles ;
- Lampes néon / ampoule ;
- DASRI ;
- Cartouche d'encre ;
- Radiographie.

Depuis 2020, les déchets de venaison issus de la chasse, ainsi que les animaux morts dans un accident de la route, sont collectés en déchèterie. Ils sont stockés dans une chambre froide. Cette filière a fait l'objet d'une convention avec la fédération départementale de chasse, les associations locales, l'ONF et la Région Auvergne Rhône Alpes.

De même, une benne pour le bois traité a été mise en place au début de l'année 2021.

Une benne plâtre a été mise en place fin 2022 dans le cadre du nouveau marché ainsi qu'une filière amiante pour les particuliers.

La déchèterie des Montagnes du Giffre est aussi un point de collecte de l'association Bouchons 74.

1.2 Répartition des compétences

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétence « incinération » et « tri sélectif ») de la CCMG a été déléguée au SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL) qui valorise énergétiquement les ordures ménagères collectées à l'Usine d'Incération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier.

Indépendamment de cela, la CCMG assure la compétence de collecte des déchets exclusivement sur son territoire. Pour assurer cette compétence, la CCMG assure certaines missions avec ses propres moyens humains et matériels (gestion en régie), et en délègue certaines à des prestataires privés via la passation de marchés publics :

		COMPETENCE	
		Collecte	Traitement
FLUX DE DECHETS	Ordures ménagères résiduelles	CCMG en régie pour les bacs CCMG déléguée à une société privée via marché public pour les semi-enterrés	SIVOM région de Cluses (SYDEVAL)
	Recyclables secs	CCMG déléguée à une société privée via marché public	SIVOM région de Cluses (SYDEVAL)
	Déchets de déchèteries	CCMG : <ul style="list-style-type: none"> - En régie pour le haut de quai (accueil et orientation des usagers). - Déléguée à une société privée via marché public pour le bas de quai (transport des bennes vers centre de tri ou exutoire) 	CCMG : <ul style="list-style-type: none"> - Via contractualisation avec sociétés agréées - Déléguée à une société privée via marché public pour les matériaux non repris par des sociétés agréées
	Carton hors déchèterie	CCMG déléguée à une société privée	CCMG déléguée à une société privée
	Textile	CCMG déléguée à une société privée	CCMG déléguée à une société privée

Un vice-président de la CCMG est délégué à la gestion des déchets. Il anime une commission Déchets. Les délibérations sont prises en conseil communautaire.

1.3 Variation saisonnière

En raison du caractère très touristique du territoire et du nombre important de résidences secondaires, les volumes de déchets produits sont soumis à de fortes variations.

Les services de collecte des déchets doivent donc s'adapter en adaptant leur activité.

1.3.1 Service de collecte des ordures ménagères

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison basse	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison basse	Saison haute estivale
Fin des vacances d'été au début des vacances de Noël	Vacances de Noël	Fin des vacances de Noël au début des vacances de février	Vacances de février	Fin des vacances de février à la fermeture des stations	Dès fermeture des stations au début vacances d'été	Vacances d'été

Les collectes sont assurées les jours fériés.

1.3.2 Déchèterie

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison haute	Saison basse
Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} mai au 30 avril

La déchèterie est fermée les jours fériés

1.3.3 Le tri sélectif

Ce service est soumis aux mêmes variations saisonnières que le service de collecte des ordures ménagères.

1.4 Les effectifs

Les effectifs du service de collecte des ordures ménagères ainsi que de la déchèterie oscillent entre 12 et 14 agents en fonction de la saisonnalité.

La répartition moyenne en équivalents-temps-pleins (ETP) se fait comme suit pour l'année 2022 :

Déchèterie	Entretien	Camion bacs	Camion grue	Entretien camion	Total
5,0	2,1	5,5	1,0	0,4	13,9

4 agents en arrêts de longues durées (maladie ou accident du travail) sont à remplacer.

Sans compter ces agents, le service est composé de 13,9 ETP en moyenne sur l'année, auquel s'ajoute le responsable du service à temps-plein, et un temps dédié de la direction des services techniques. De même, un agent du pôle administratif est dédié à temps-plein à la facturation de la redevance des ordures ménagères, auquel s'ajoute un temps dédié de la responsable du service.

Il faut aussi prendre en compte le temps de travail des agents de l'accueil, de la communication, des ressources humaines.

2 LA PREVENTION DES DECHETS

Le saviez-vous ?

La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de leur gestion.

Tout déchet évité représente une économie de coût pour le service de gestion des déchets de la collectivité - et donc pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés soit l'ensemble des déchets collectés par la collectivité

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles soit les déchets collectés en bacs ou en conteneurs aériens ou semi-enterrés hors Collecte Sélective (**CS**) des matériaux recyclables (verre, emballages papier et plastique)

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Verte fixait pour objectif une réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Récemment la Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a revu cet objectif via une réduction de 15 % de ces mêmes déchets pour 2030 par rapport à 2010.

L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 vise à se positionner par rapport à ces objectifs nationaux.

Il se calcule en multipliant le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 par 100 (10 444 tonnes hors gravats), puis en divisant par le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2010 (9 470 tonnes hors gravats). Le tonnage collecté en 2022 est de 10 541 hors gravats.

	Valeur de l'indice de réduction des déchets
Objectif fixé par la loi 2015-992 (-10% entre 2010 et 2020) :	90
Objectif fixé par la loi 2020-105 (-15% entre 2010 et 2030) :	85
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2020 :	110
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2022	111

Malgré une baisse de production des ordures ménagères résiduelles de 27 % (données comparées : kg/hab./an - population DGF), les autres éléments constitutifs des déchets ménagers et assimilés (Tri sélectif et déchèterie) sont en hausse, surtout au niveau de la déchèterie avec une augmentation de plus de 127 % :

	2010	2022
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	334 kg/hab.	218 kg/hab.
Recyclables secs hors verre	20 kg/hab.	23 kg/hab.
Verre	40 kg/hab.	50 kg/hab.
Déchèterie (hors gravats)	88 kg/hab.	178 kg/hab.
Carton hors déchèterie	0 kg/hab.	6 kg/hab.
Textile	0 kg/hab.	2 kg/hab.
TOTAL Déchets ménagers et assimilés (DMA)	482 kg/hab.	478 kg/hab.

2.2 Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés

DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE en lien avec le SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL).



Le saviez-vous ?

25% de votre poubelle peuvent être utilisés pour fabriquer du compost. Chez vous, vous pouvez utiliser ce procédé pour limiter le recours à l'incinération et à la déchèterie. Cette pratique permet d'obtenir un compost naturel, à utiliser dans votre jardin et aussi de réduire le poids de votre poubelle ou de limiter les transports de vos déchets en déchèterie. Et ça, c'est bon pour l'environnement !

Depuis 2009, **1 253 composteurs individuels** ont été installés sur le territoire de la CCMG, dont **47** en 2022.

AUTOCOLLANTS STOP-PUB sur boîtes aux lettres.
Distribués gratuitement en accueil de la CCMG et des mairies.



3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

- PRE-COLLECTE



Le **respect des consignes de tri** par le consommateur fait partie intégrante de la phase de pré collecte, sur le territoire de la CCMG.






- COLLECTE



3.1 Organisation de la collecte en déchèterie

La collecte en déchèterie se fait en apport volontaire. Par convention il n'existe pas de pré-collecte en déchèterie.

3.1.1 Les tonnages

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants par contenant	Tonnages collectés en 2022	Kg/habitant collectés en 2022
Amiante	INTERDIT				
 BATTERIES	1 de 660 litres	Caisse palette	1 pour 12 073 habitants	7,292	0,60
 BOIS	2 de 35 m ³	Benne	1 pour 6 036 habitants	887,66	73,52
Bois traité	1 de 35 m ³	Benne	1 pour 12 073 habitants	50,84	4,21
 CARTONS	2 de 35 m ³	Benne	1 pour 6 036 habitants	242,52	20,09
 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) + Piles, extincteurs, DMS, ampoules / néons	1 local	Caisse-palette Caisse croco	1 pour 12 073 habitants	51,33	4,25
 DÉBLAIS / GRAVATS	1 de 20 m ³	Benne	1 pour 12 073 habitants	740,42	61,33

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants par contenant	Tonnages collectés en 2022	Kg/habitant collectés en 2022
 DÉCHETS VERTS	2 de 35 m ³	Benne	1 pour 6 036 habitants	510,00	42,24
 DEEE	2 de 30 m ³ 6 de 2 m ³	Benne Rack en bois et plastique	1 pour 6036 habitants 1 pour 2 012 habitants	180,52	14,95
 ENCOMBRANTS	2 de 35 m ³	Benne	1 pour 6 036 habitants	1224,90	101,46
 HUILES DE FRITURES	10 de 20 l	Bidon	1 pour 1 207 habitants	2,59	0,21
 HUILES DE VIDANGE	1 de 1 500 l	Cuve	1 pour 12 073 habitants	7,54	0,62
 MÉTAUX	1 de 35 m ³	Benne	1 pour 12 073 habitants	298,88	24,76
 MOBILIER	1 de 35 m ³	Benne	1 pour 12 073 habitants	404,84	33,53
 PNEUMATIQUES	1 de 40 m ³	Benne	1 pour 12 073 habitants	48,98	4,06
Déchets de venaison	3 de 1000 l	Bacs dans une Chambre froide	1 pour 4 024 habitants	7,16	0,59
TOTAL 2022 DECHETTERIE :				4 665,47	386,44

3.1.2 Jours et heures d'ouvertures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Haute Saison	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h	Fermée
	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	14h00 - 18h	17h	
Basse Saison	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	Fermée
	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	14h00 - 17h	

Haute saison : Du 1^{er} avril au 31 octobre

Basse saison : Du 1^{er} novembre au 31 mars

La déchèterie est fermée les jours fériés.

3.1.3 Fréquentations des déchèteries

L'accès en déchèterie s'effectue uniquement sur présentation du PASS'DECHETS à solliciter auprès de la CCMG.

Le contrôle d'accès est en place depuis mai 2021.

Les données pour 2022 sont :

CATEGORIE	Nombre de passages	Proportion
COLLECTIVITES	794	2%
PARTICULIERS	40151	85%
PROFESSIONNELS	6282	13%
Total général	47227	100%

3.1.4 Matériel

Pour la gestion de la déchèterie, la CCMG s'appuie sur les engins et outils suivants :



- Une tractopelle ;
- Une tasseuse de type packmat ;
- Une balayeuse à main ;
- Un souffleur ;
- Une fraise à neige ;
- Une débroussailluse ;
- Une cuve à GNR de 1 500 litres.

3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères

Il existe 2 types de collecte sur le territoire : la collecte en camion benne des bacs roulants et la collecte en camion grue des conteneurs semi-enterrés ou aériens.

3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne

Cette collecte concerne les bacs roulants. Il existe 2 types de bacs sur le territoire : des bacs publics et des bacs privés.


	Nombre de contenants disponibles fin 2022	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants par contenant	Tonnages collectés en 2022	Kg/habitant collectés en 2022	Volume moyen des bacs en litre	Volume total bacs en m ³
	1 282	Bacs roulants privés	9,42	2 710	224,5	373	478
	422	Bacs roulants publics	28,61			740	312

Les bacs privés sont collectés en porte à porte tandis que les bacs publics sont collectés en points d'apport volontaire.

L'achat et la maintenance des bacs privés est à la charge des particuliers.

3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue

Cette collecte concerne les conteneurs semi-enterrés et les conteneurs aériens dédiés.

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants (population INSEE) par contenant	Tonnages collectés en 2021	Kg/habitant collectés en 2021	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
	140	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 86 habitants	2 106	174	5	698

La CCMG a repris en régie la collecte en camion grue sur son territoire à partir d'octobre 2021.

Il est possible de présenter les quantités collectées au niveau des « stations ».

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Sixt	Praz de Lys	Total général
1	5,4	20,8	30,6	18,7	32,2	107,7
2	14,5	21,8	35,3	18,8	34,2	124,6
3	6,1	22,6	38,6	19,4	32,5	119,2
4	1,9	7,6	26,8	19,7	10,1	66,0
5	1,4	2,1	4,2	16,3	3,2	27,2
6	0,7	2,6	13,3	14,6	8,5	39,6
7	3,1	6,6	19,6	25,0	8,1	62,4
8	3,5	11,8	28,7	33,2	24,1	101,2
9	1,9	1,5	5,2	17,6	5,0	31,2
10	1,6	3,0	3,1	15,5	7,3	30,4
11		1,1	0,9	15,8	5,7	23,5
12	4,6	9,5	16,6	16,8	24,1	71,5
Total général	44,6	111,0	222,7	231,4	194,9	804,6

3.2.3 Fréquence de collecte

Il faut distinguer les fréquences en fonction des saisons, du type de conteneur et du flux collecté.

Il existe 3 calendriers de collecte suivant la période de l'année :

- Saison haute hivernale : des vacances de Noël à la fermeture des stations mi-avril ;
- Saison haute estivale : pendant les vacances scolaires de juillet et d'août ;
- Saison basse : le reste de l'année.

Il existe plusieurs types de conteneurs :

- Bac à roulette privé : collecté en camion benne ;
- Bac à roulette public : collecté en camion benne ;
- Conteneur semi-enterré ou aérien : collecté en camion grue.

- **Pour la collecte en camion benne les fréquences sont les suivantes :**

Bacs privés			Bacs publics		
	Fréquence	% population desservie		Fréquence	% population desservie
Basse saison	C1	68%	Basse saison	C1	16%
	C2	32%		C2	76%
				C3	8%
Eté	C1	9%	Eté	C2	66%
	C2	62%		C3	22%
	C3	25%		C4	8%
	C6	4%		C6	4%
Hiver	C1	30%	Hiver	C2	66%
	C2	41%		C3	22%
	C3	25%		C4	8%
	C6	4%		C6	4%

Il est à noter que la fréquence de collecte reste inchangée depuis 2018, mais le nombre de collectes par semaine a évolué en raison de l'évolution des tonnages collectés et des temps de collecte. L'évolution du nombre de collectes par semaine depuis 2020 se fait comme suit :

Saison	Avant juin 2020	De juin 2020 à décembre 2021	A partir de décembre 2021
Basse saison	9	7	5
Saison estivale	14	11	9
Saison hivernale vacances	15	13	10
Saison hivernale hors vacances	16	14	9

- **Pour la collecte en camion grue les fréquences sont les suivantes :**

Elles varient forcément en fonction des saisons.

Le nombre de levées pour l'année 2022 est de 7 640.

Saison	Fond de vallée	Station
Basse saison	C1 à C2	C0,5 (1 semaine sur 2)
Saison estivale	C2	C2
Saison hivernale vacances	C2	C2 à C3
Saison hivernale hors vacances	C2	C2

3.2.4 Matériel roulant de la CCMG

La collecte en régie se fait à l'aide de 3 camions :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2018 ;
- Un camion 19 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2015 ;
- Un camion 26 tonnes Man équipé d'une benne Faun datant de 2019.

Jusqu'à fin 2021 cette collecte s'est faite grâce à un camion de location (26 tonnes Scania avec grue Hiab).

3.2.5 Autres Equipements

- Karsher à eau chaude ;
- Aire de lavage en déchèterie ;
- Hangar pour les camions sur le site de la déchèterie.

3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs

3.3.1 Pré-collecte




Le tri des recyclables secs passe par 3 conteneurs de couleurs différentes :



Le saviez- vous ?

|

Il existe 2 types de collecte sur le territoire : la collecte en camion benne des bacs roulants et la collecte en camion grue des conteneurs semi-enterrés ou aériens.

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants (population INSEE) par contenant	Tonnages collectés en 2021	Kg/habitant collectés en 2021	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
 PAPIERS / CARTONS	73	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 165 habitants	333	28	4 ou 5	363
 BOUTELLES PLASTIQUES	75	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 161 habitants	172	12	4 ou 5	373
 VERRES	90	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 142 habitants	1107	79	4	360

3.3.2 Collecte en camion grue

La collecte se fait en camion grue par un prestataire.

3.3.3 Fréquence de collecte

Ces collectes se faisant par des prestataires, il est difficile d'établir des fréquences précises. Elles varient forcément en fonction des saisons.

3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 7 points d'apport volontaire équipés de bennes bateau fermées de 9 m³ et d'un compacteur.

La collecte est assurée par un prestataire.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2022 sont les suivants :

Commune	Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
TANINGES	Parking de l'Hôtel	Benne de 9 m ³	2	27,52
MIEUSSY	Sommand-Remontées mécaniques	Benne de 9 m ³	1	10,20
MIEUSSY	Sommand-Roche Pallud	Benne de 9 m ³	1	
MORILLON	Les Esserts	Benne de 9 m ³	2	10,02
SAMOENS	Les Saix	Benne de 9 m ³	1	7,70
SIXT FER A CHEVAL	Espace Jeux	Benne de 9 m ³	1	14,40
SAMOENS	Services techniques	Compacteur	1	67,06
	TOTAL		9	136,90

Il est à noter que seules les bennes du Praz de Lys au niveau de la place du marché, de Sixt et le compacteur de Samoëns sont installées à l'année. Pour les autres sites, les bennes sont restées en place pendant l'été mais les quantités collectées ont été peu importantes. C'est pourquoi, dorénavant, au niveau de ces sites les bennes ne sont présentes que pendant la saison hivernale.

3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 8 points d'apport volontaire équipés de bornes.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2022 sont les suivants :

Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
Mieussy-Salle des fêtes	Bornes	2	9,240
Taninges-Thézières	Bornes	2	12,085
Taninges-déchèterie	Bornes	2	6,795
Chatillon-Salle Béatrix	Borne	1	3,745
Morillon-Caton	Borne	1	3,685
Samoëns-Carrefour	Bornes	2	9,760
Samoëns-centre	Local	1	3,715
TOTAL		11	49,025

Il est à noter que les bornes de Morillon et de Chatillon ont été installées en 2021.

3.6 Le service entretien

Bien que le règlement de collecte indique que l'entretien des sites est de la responsabilité des communes, la CCMG organise un service d'entretien qui assure la propreté et la maintenance des sites de points d'apport volontaire. Cette mission concerne aussi la gestion des espaces verts du site de la déchèterie.

Ce service est doté de deux véhicules (master fourgon datant de 2015 et master plateau arrivé en 2021) ainsi que de tout l'outillage nécessaire (souffleur, pince à déchet, balai, pelle, visserie).

La CCMG investit chaque année dans des pièces de rechange pour les conteneurs ainsi que dans des nouveaux bacs à roulette.

3.7 Évolution de l'organisation de la collecte



La CCMG s'est inscrite depuis 2013 dans un programme de déploiement de conteneurs semi-enterrés ou aériens d'ordures ménagères. L'objectif est de basculer la majorité du territoire en apport volontaire (plutôt qu'en porte à porte) pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ceci doit permettre d'optimiser les ressources du service pour améliorer sa qualité.

Toutefois, l'opportunité de maintenir ce programme de conteneurs dans les secteurs les plus urbanisées du territoire reste en réflexion.

Travaux d'installation d'un conteneur semi-enterré

Il n'y a pas eu d'installation de nouveaux conteneurs semi-enterrés ou aériens en 2022. Le programme a été décalé au printemps 2023.

La CCMG a fait le choix de récupérer en régie la collecte en grue pour les ordures ménagères. Ce changement est intervenu en octobre 2021. La collecte s'est faite alors grâce à un camion de location en attendant l'arrivée du camion grue acheté par la CCMG.

3.8 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)

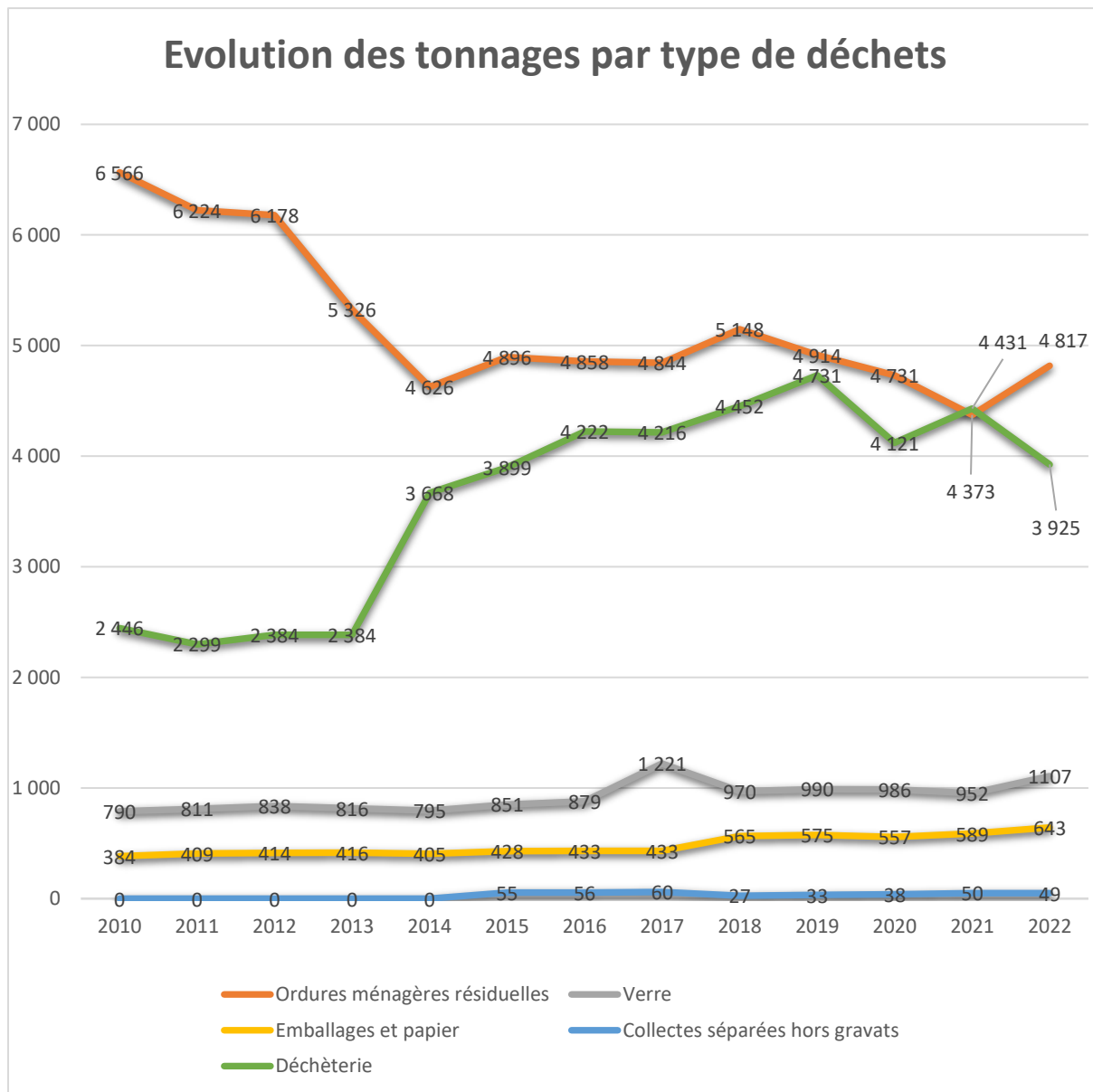
Prise en charge par la CCMG de la collecte et traitement de déchets assimilés aux déchets ménagers provenant de producteurs non ménagers

SOUS RESERVE DE :

- . Nature des déchets : doivent être assimilés aux ordures ménagères résiduelles.
- . Quantité de déchets produits : doit pouvoir être pris en charge par la CCMG sans sujétions techniques particulières.

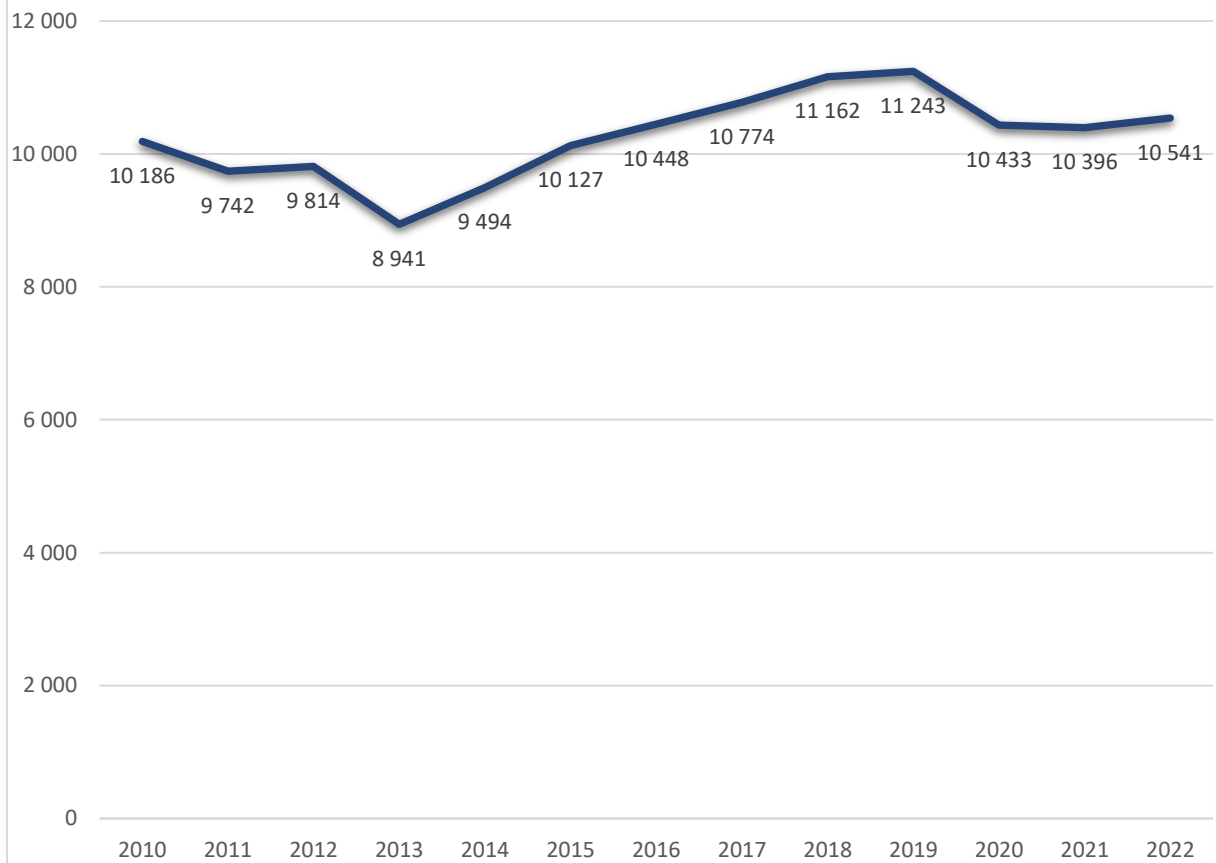
4 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

4.1 Évolution des tonnages

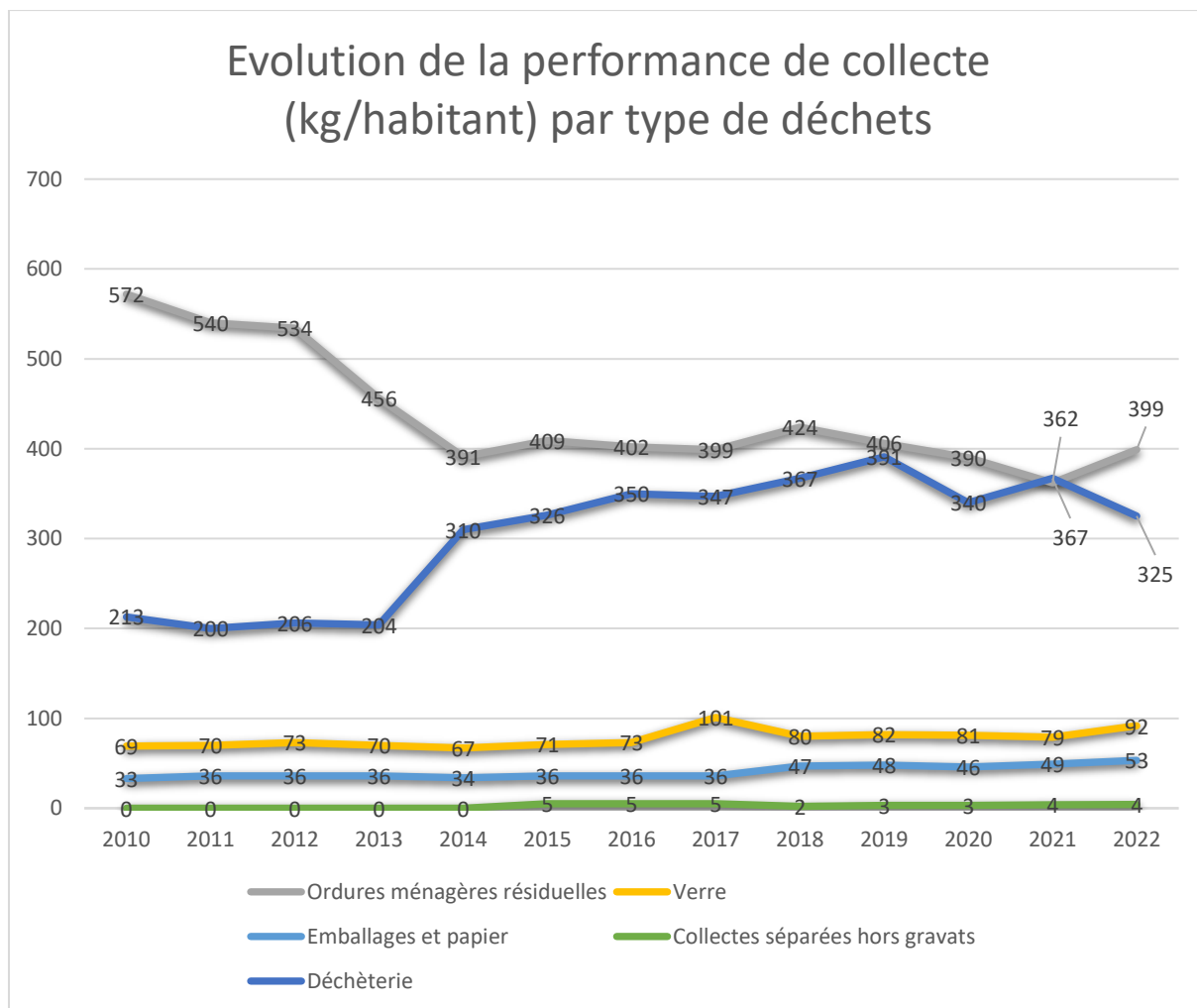


Pour la première fois le tonnage collecté en déchèterie (hors gravats) est supérieur au tonnage des ordures ménagères.

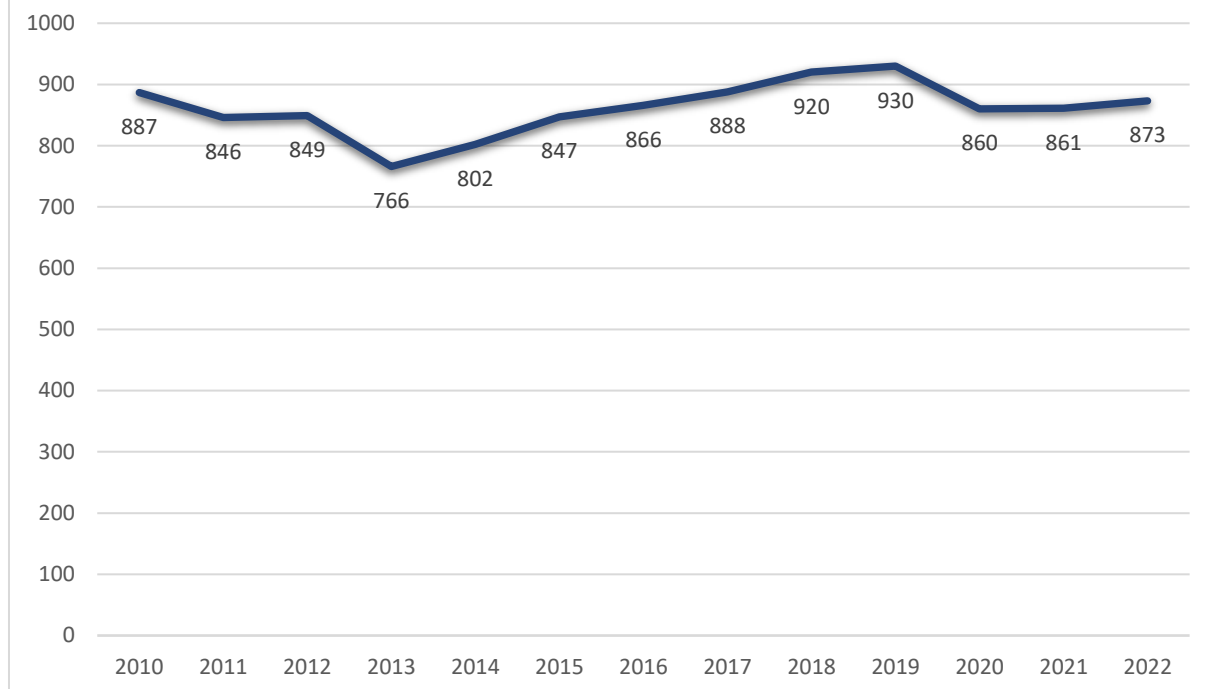
Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



4.2 Performance de collecte



Evolution de la performance de collecte (kg/habitant) des déchets ménagers assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



Cf chapitre 7-1 afin de disposer d'un comparatif avec les niveaux de performance national / régional / départemental.

5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN

La CCMG ayant délégué la compétence de traitement des déchets au SIVOM de la région de Cluses (SYDEVAL), l'ensemble des données liées au traitement des déchets sur le territoire sont détaillés dans leur Rapport sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers Assimilés. : <http://sivom-region-cluses.fr/telechargements/#dechets>

6 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

La consommation de carburant des véhicules et des engins pour l'année 2021 ainsi que les kilomètres parcourus se répartissent comme suit :

6.1 Service collecte de la CCMG

Le bilan des kilomètres et de la consommation des camions bennes de la CCMG est le suivant :

2022	DT-703-HT		EV-133-BM		FD-772-AF		GRUE CCMG		TOTALX		PU	COUT GLO	
MOIS	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES			
JANVIER	266	123,00	1 795	935,11	1 754,00	1 032,24	2 647,00	1 797,32	6 462	1 616	3 887,67	1,727	6 723,47 €
FEVRIER	265	104,20	1 604	1 091,86	1 684,00	867,25	2 743,00	1 859,35	6 296	1 574	3 922,66	1,835	7 200,87 €
MARS	586	392,26	1 405	788,66	1 976,00	1 190,97	2 427,00	1 589,49	6 394	1 599	3 961,38	2,158	8 515,06 €
AVRIL	246	123,03	900	506,51	2 030,00	1 072,10	2 278,00	1 542,79	5 454	1 364	3 244,43	2,104	6 812,37 €
MAI	0		347	253,58	2 039,00	1 071,02	1 555,00	926,52	3 941	985	2 251,12	2,077	4 674,97 €
JUIN	304	152,28	650	340,67	1 612,00	1 003,02	437,00	282,10	3 003	751	1 778,07	2,198	3 880,08 €
JUILLET	195		1 455	780,55	2 060,00	1 090,81	1 837,00	1 098,13	5 547	1 387	2 969,49	2,209	6 563,55 €
AOUT	0	96,90	1 873	1 215,23	1 718,00	882,25	2 650,00	1 721,04	6 241	1 560	3 915,42	2,046	8 003,80 €
SEPTEMBRE	0		1 050	517,39	1 257,00	761,28	1 726,00	1 108,90	4 033	1 008	2 387,57	1,948	4 641,26 €
OCTOBRE	328	126,05	856	382,76	1 407,00	705,44	1 833,00	979,77	4 424	1 106	2 194,02	2,033	4 435,47 €
NOVEMBRE	286		649	317,49	1 361,00	812,57	1 956,00	1 239,74	4 252	1 063	2 369,80	1,996	5 015,78 €
DECEMBRE	332	285,97	839	598,09	1 957,00	1 006,35	2 603,00	1 511,58	5 731	1 433	3 401,99	1,977	6 713,83 €
TOTAUX 2022	2 808	1 403,69	13 423	7 727,90	20 855	11 495,30	24 692	15 656,73	61 778		36 283,62	2,026	73 180,51 €
TOTAUX 2021	11 076	6 221,27	18 630	10 275,23	17 169,00	6 052,90	3 981,00	3 207,24	50 856		25 756,64	1,55	40 372,47 €
DIFFERENCE	-8 268	-4 817,58	-5 207	-2 547,33	3 686,00	5 442,40	20 711,00	12 449,49	10 922		10 526,98	0,47	32 808,04
	-74,65%	-77,44%	-27,95%	-24,79%	21,47%	89,91%	520,25%	388,17%	21,48%		40,87%	30,41%	81,26%

La totalité des kilomètres parcourus est de 61 778, pour une consommation globale en carburant de 36 383 litres. Le nombre de kilomètres parcourus est en hausse de 21,5 % par rapport à 2021. La consommation a augmenté sur la même période, de 41 %.

6.2 En déchèterie

Pour tasser le contenu des bennes les agents utilisent une tractopelle et une tasseuse type packmat. Pour l'année 2022, la consommation de ces deux engins représente 1 826 litres de GNR.

6.3 Service pré-collecte de la CCMG

Les 2 véhicules consacrés au service d'entretien ont parcouru 21 300 km en 2022 (18 668 km en 2021).

La consommation de carburant a été de 2 500 litres en 2022 (2 224 litres en 2021).

6.4 Autres engins

En 2022, le Karsher haute pression servant au nettoyage des véhicules a consommé 26 litres de GNR (98 litres en 2021).

Il faut aussi rajouter les petits appareils tels que les souffleurs, les tondeuses et les débroussailleurs qui ont consommé 205 litres de carburant.

6.5 Service en délégation

Absence de données pour le prestataire du tri sélectif.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

7 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

7.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

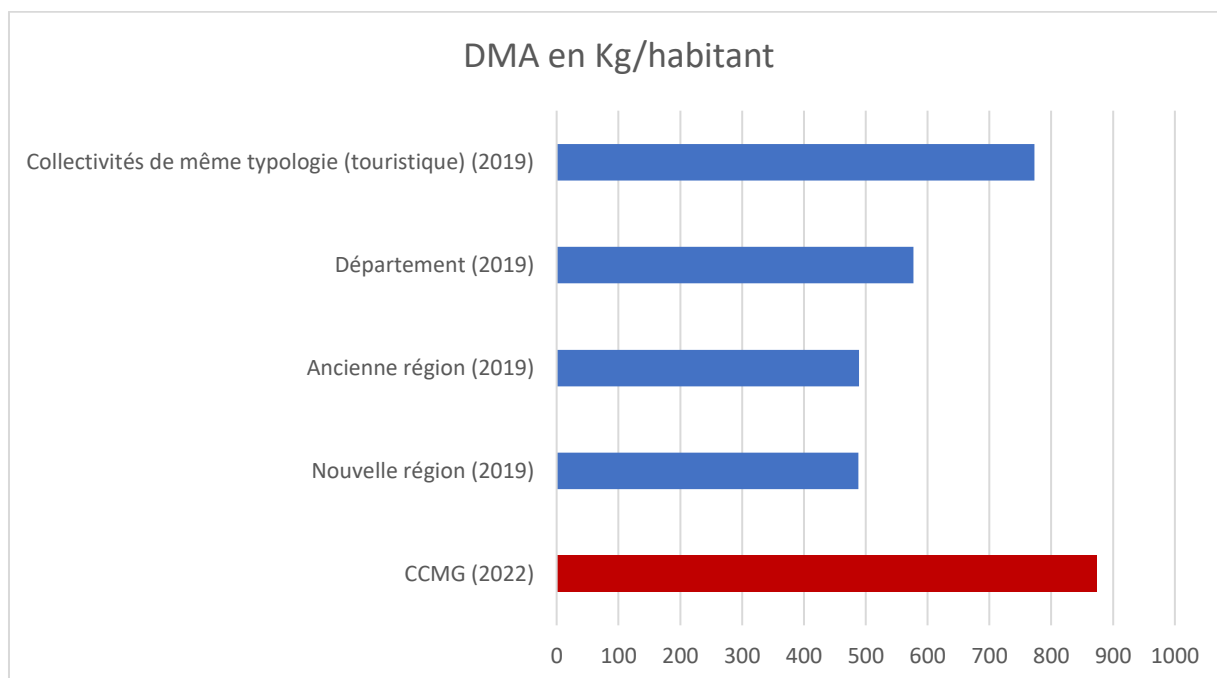
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – RESTITUTION

Année 2021	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	CARTONS Hors déchèterie	Textile
Fréquence	C1 à C6	-	-	-	1 déchèterie Régie Société privée Sous contrat CCMG	C1 à C2	C0,5 à C1
Collecte et contenants	1 704 bacs en régie 140 CAV Société privée	AV 90 CAV Société privée sous contrat CCMG	AV 73 CAV Société privée sous contrat CCMG	AV 75 CAV Société privée sous contrat CCMG		1 CAV Société privée sous contrat CCMG	11 CAV Société privée sous contrat CCMG
Transport	Régie/ Société privée	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG
Traitement	Incinération gérée par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par sociétés privés sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE – RESTITUTION

Année 2022	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchèteries (hors gravats)	CARTONS Hors déchèterie	Textile
Population desservie	12 073	12 073	12 073	12 073	12 073	12 073	12 073
Tonnage	10 541	4817	1 107	506	3 925	137	49
Kg/hab. CCMG	873	399	92	42	325	9	4
Kg/hab. Données nationales (2021)	525	249	40	52	201	-	-
Kg/hab. Données zones touristiques (2021)	758	315	59	58	230,5	-	-
Ecart / ratio national	66%	60%	130%	-19%	62%	-	-
Ecart / ratio zones touristiques	15%	27%	56%	-28%	41%		

Autres données de performance de collecte :				
	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables secs	Déchèteries (hors gravats)
Kg/hab. Nouvelle région (2019)	488	226	84	176
Kg/hab. Ancienne région (2019)	489	271	91	213
Kg/hab. Département (2019)	577	280	90	207
Kg/hab. Collectivités de même typologie (touristique) (2019)	768	332,5	109,5	253



La CCMG présente une performance globale de production de Déchets Ménagers Assimilés bien supérieure à celle nationale, régionale, et de collectivités de même typologie.

Des écarts notables apparaissent sur 2 flux :

- Les **déchets issus du tri sélectif** : la collecte exclusivement en apport volontaire pouvant induire un moindre effort de l'utilisateur dans le geste de tri, cet élément pourrait expliquer l'écart entre la performance de collecte de la CCMG et la performance nationale pour le tri hors verre.
- Les **déchets issus des déchèteries** : le taux d'équipement en déchèterie de la CCMG est nettement supérieur à la moyenne nationale (12 073 hab./ déchèterie pour la CCMG, 14 474 hab./ déchèterie en moyenne nationale). Ceci peut expliquer une performance de collecte de la CCMG plus élevée par rapport à celle nationale.

La CCMG reste difficile à comparer en raison de sa forte variation de population entre la saison haute et la saison. Il faut se baser sur la population DGF pour réduire les écarts avec les ratios nationaux.

7.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Entreprise	Nature prestation		Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel 2022 des prestations en k€TTC
TRIGENIUM	Collecte des matériaux du Tri sélectif		Marché public 1 an *4	14/09/2023	187,16
EXCOFFIER	Transport et traitement des déchets de déchèteries	Totalité des flux	Marché public 1 an *4	14/09/2023	613,27
Chablais Service Prestation	Lavage de contenants de collecte	Bacs roulants	Hors marché		4,4
		Conteneurs semi-enterrés ou aériens	Marché public 1 an *3	14/09/2023	27,37
Elis	EPI		Contrat	23/03/2025	24,83

Évènements importants de 2022 :

- Renouvellement du marché de de collecte du tri sélectif, de la gestion du bas de quai et du lavage des conteneurs.

Principaux investissements réalisés en 2022 :

- Collecte de 100 % des OMR en régie ;
- Arrivée d'un nouveau camion pour la collecte en grue.

8 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

8.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Libellé fonction	Dépenses d'investissement En € TTC	Dépenses de fonctionnement En € TTC	TOTAL
Collecte Ordures Ménagères	345 122,00	1 420 206,00	1 765 328,00
Collecte Tri Sélectif	408 899,00	637 099,00	1 045 998,00
Déchèterie	192 263,00	884 646,00	1 076 909,00
Autres services	2 603,00	77 626,00	80 229,00
TOTAL	948 887,00	3 019 577,00	3 968 464,00

8.2 Coût aidé du service public et niveau de financement

Coût aidé du service public :

C'est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'**ensemble des charges** (structure, communication, prévention, collecte, traitement, amortissements, etc.) qui affecte le service, **déduction faite des produits** (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Financement du service public :

Il **regroupe les contributions des usagers et les impôts** directement affectés au service public de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT :

	Euros HT arrondis	Euros HT / habitants
Coût aidé du service public	2 641 190	219
Niveau de financement dont :	2 998 689	248
. Contribution des usagers :		
TEOM	/	/
REOM	2 998 689	248
Redevance spéciale et facturation des usagers	/	/
. Contributions des collectivités	/	/
Écart entre coût et financement en Euros	357 499	29
Écart entre coût et financement en %		-14%

9 STRUCTURE DU COUT

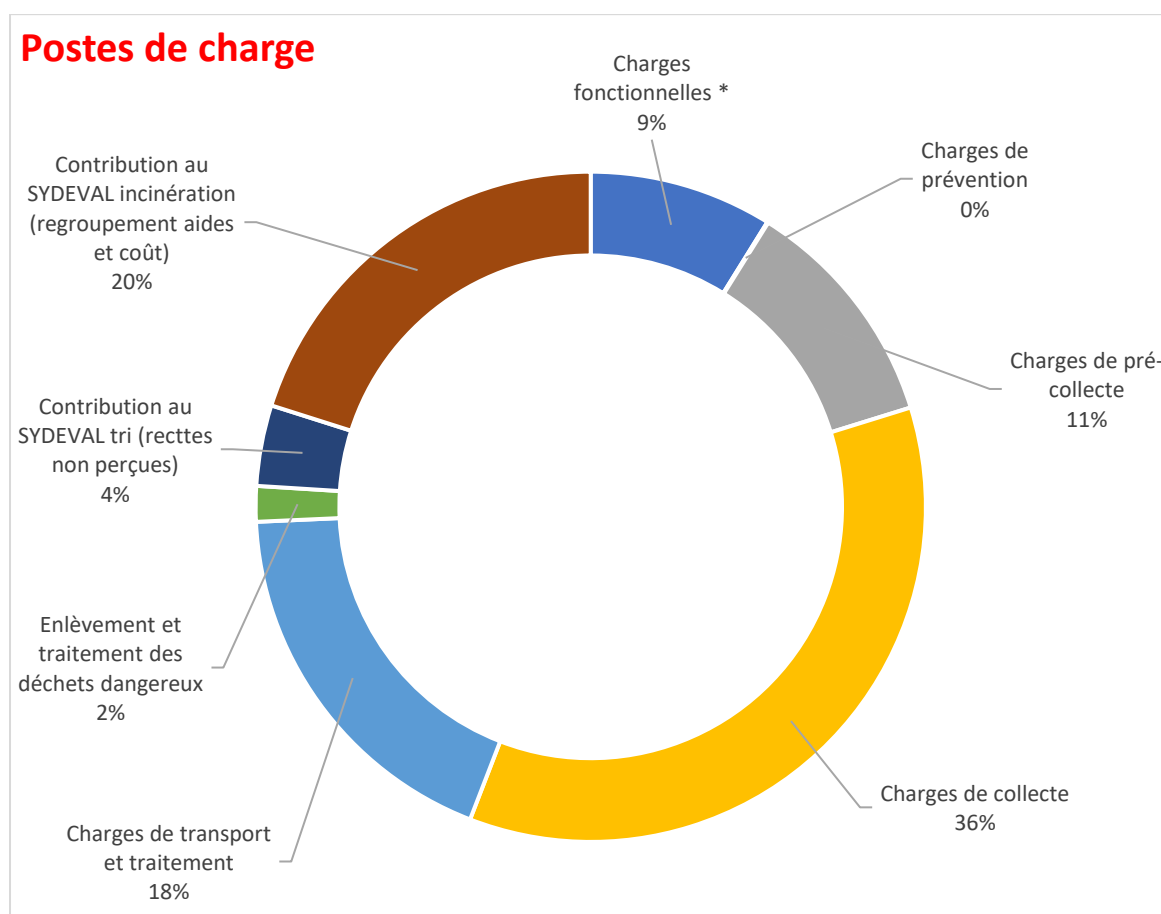
9.1 Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés au sens de la méthode ADEME d'expression des coûts).

POSTES DE CHARGES 3,02 M€

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles *	266 952
Charges de prévention	1 440
Charges de pré-collecte	341 910
Charges de collecte	1076499
Charges de transport et traitement Des déchets non dangereux	556 303
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	51 679
« Contribution » SYDEVAL tri (correspondant à une recette théorique non perçue)	117 639
Contribution au SYDEVAL incinération (regroupement aides et coût)	607 153
Total charges	3 019 575

* Charges de structure + charges de communication



Le poste de charge le plus important est celui lié aux charges de collecte.

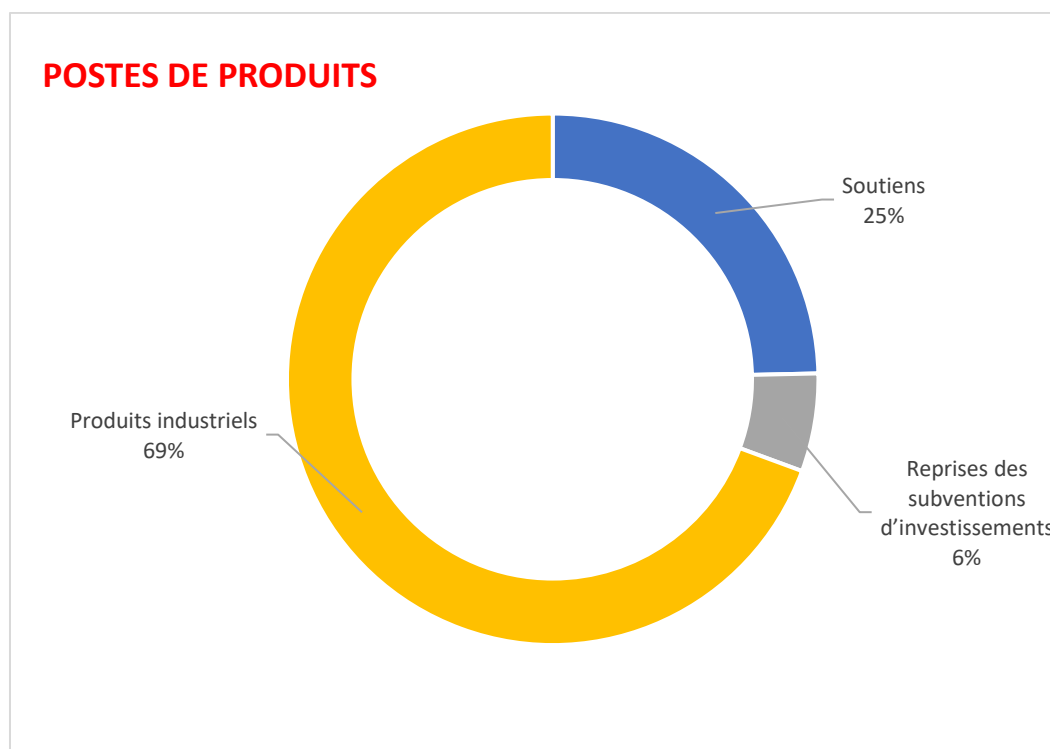
La contribution au SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL) correspond à une différence entre le coût de l'incinération et les aides/produits perçus par le SIVOM.

En ce qui concerne le tri sélectif les recettes non versées par le SYDEVAL ont été assimilées à une contribution. En l'occurrence 100 % des recettes 2022 (vente de matériaux et soutiens d'éco-organismes) ne seront pas reversées sur le budget déchet 2023 de la CCMG soit 117 639 euros environ.

9.2 Nature des produits

POSTES DE PRODUITS 0.38 M€

	En Euros HT
Produits industriels dont :	211 439
. Matériaux	199 270
. Autres produits	12 169
Soutiens	134 416
Aides, dont :	
. Reprises des subventions d'investissements	32 531
Total produits	378 385



Les produits principaux sont issus de la vente de matériaux en déchèterie.

Les produits principaux sont issus de la vente de matériaux en déchèterie.

La recette du SYDEVAL est une recette théorique calculée à partir des quantités de déchets recyclables collectés sur notre territoire.

Il faut noter que les sommes reversées par le SYDEVAL via reversement au prorata des tonnages des aides versées par l'éco-organisme CITEO (au titre de la reprise des déchets issus du tri sélectif) sont nulles pour le budget 2023 sur les résultats 2022.

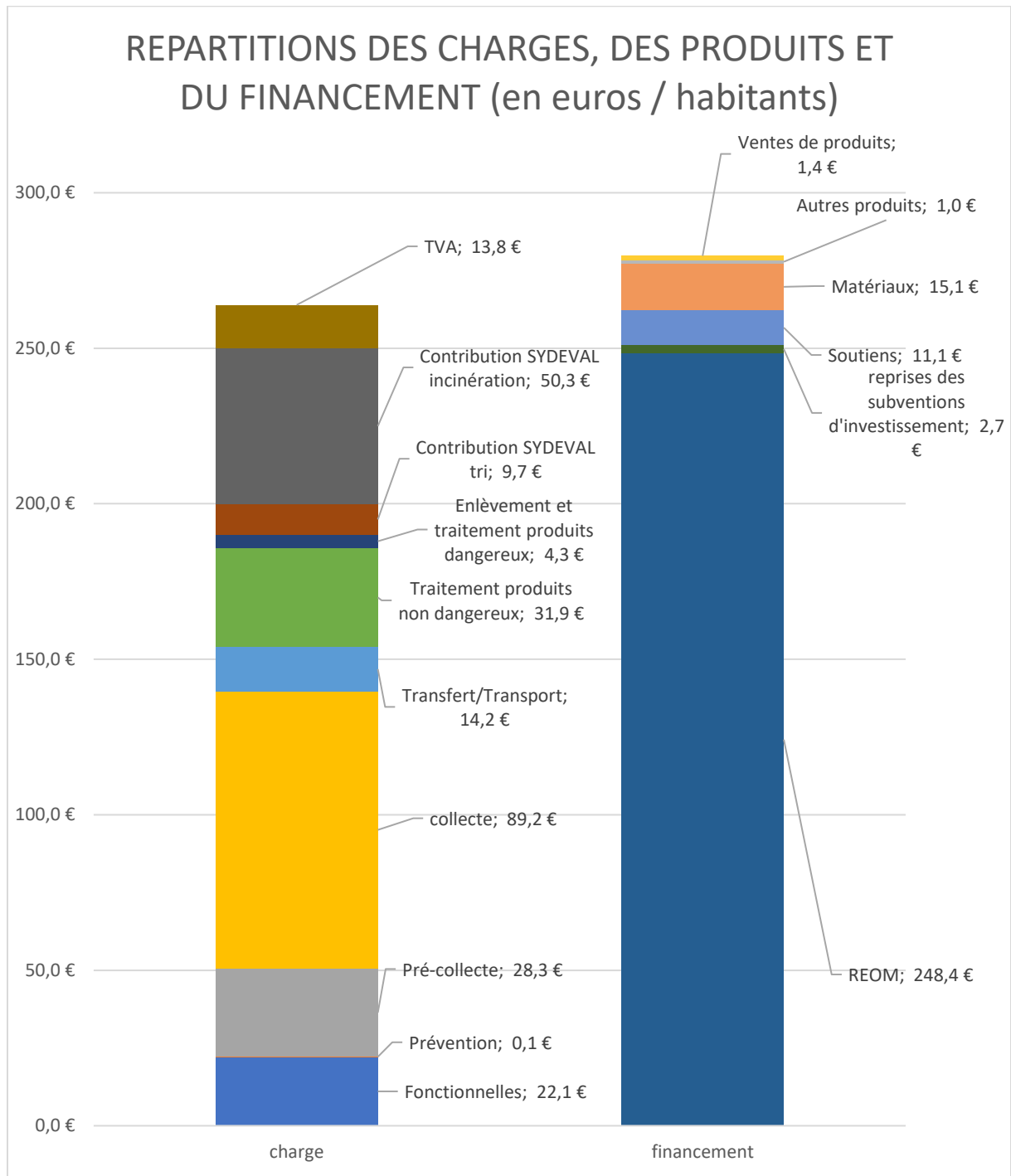
Détail des soutiens par éco-organisme (source hors matrice) :

Eco-organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2021
Ecomobilier	Mobilier	10 663 €
OCAD3E	Équipements électriques et électroniques	15 835 €
ECODDS	Déchets Dangereux des ménages	0 €
Fédé chasse	Déchets de venaison	860 €
SCRELEC	Piles	60 €

Montant détaillé des ventes de produits par flux de déchets (source hors matrice) :

Organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2021
Excoffier	Ferraille	43 161,62 €
Excoffier	Carton déchèterie	30 600,49 €
Excoffier	Carton hors déchèterie	15766,27€
Excoffier	Batteries	3 433,42 €

9.3 Répartition des charges, des produits et du financement



Les charges prépondérantes sont celles liées à la collecte / pré-collecte et celles liées au reversement auprès du SIVOM pour l'incinération des déchets.

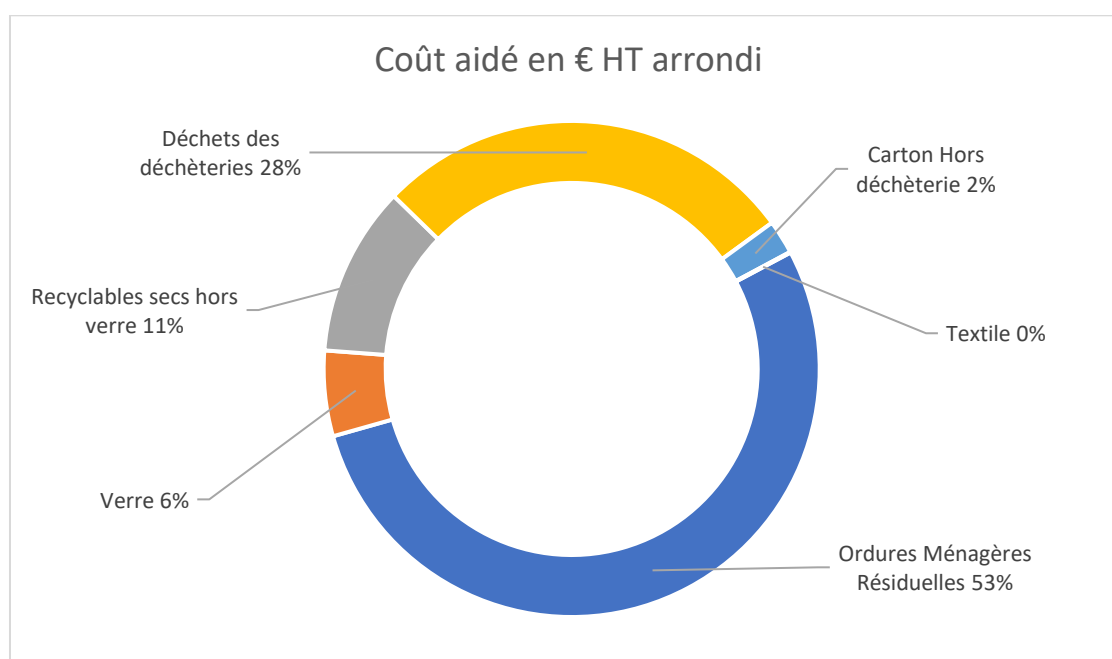
Le financement (248 €/hab.) est quasiment équivalent à l'ensemble des charges cumulées (250 €/hab.) hors TVA.

10 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

10.1 Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

PART RELATIVE DU COUT AIDE PAR FLUX DE DECHETS :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1410452	147 179	292 590	731 310	58 389	1 270	2641190



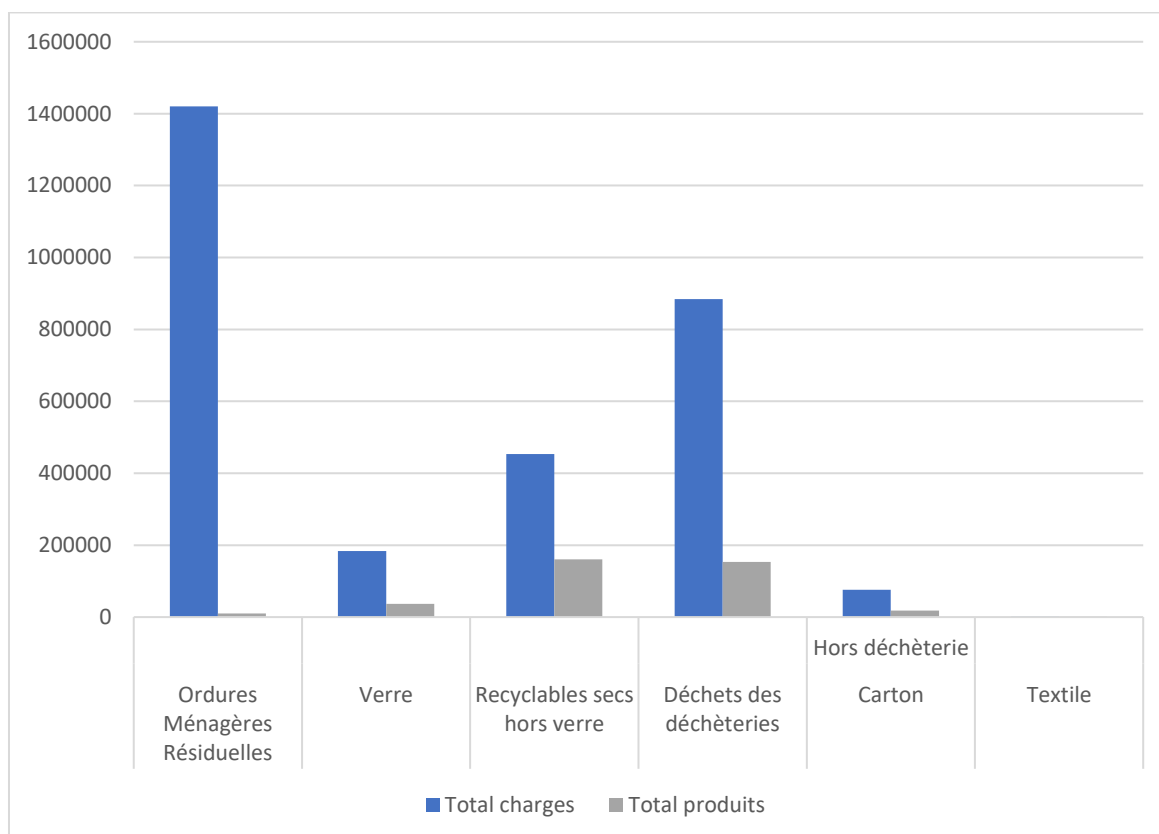
En termes de coûts, ce sont les ordures ménagères, puis les déchets des déchèteries qui représentent 81 % du coût du service public.

A noter toutefois que le poids du coût des ordures ménagères est plus important (53% du coût aidé) pour un tonnage quasiment équivalent à celui de la déchèterie.

10.2 Couverture des charges par les produits par flux

PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Total charges (en €HT)	1420206	183 622	453 476	884 646	76 336	1 290	3019576
Total produits (en €HT)	4 505	13 113	147 709	143 440	14 510	4	139 696



Les flux les plus marqués par les produits sont les déchets de déchèteries et les déchets recyclables hors verre. Pour le rachat de l'énergie produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères : le produit de cette vente est agrégé aux coûts de traitement ainsi qu'aux charges fixes du SYDEVAL.

Taux de couverture des charges par les produits :

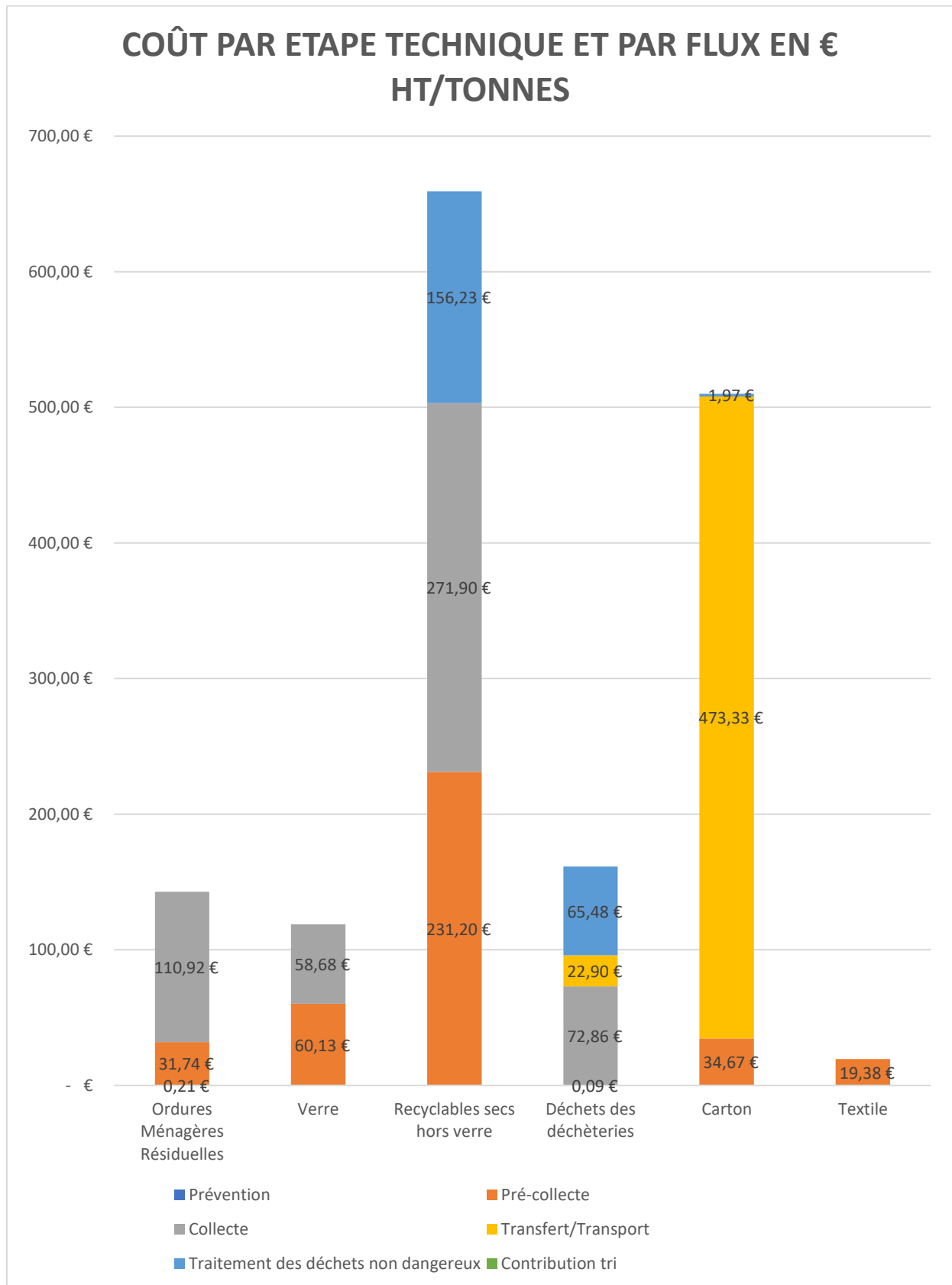
- Quasiment nul pour les ordures ménagères résiduelles
- 20 % pour le verre
- 35 % pour les recyclables secs hors verre
- 17 % pour les déchets des déchèteries
- 24 % pour le carton hors déchèterie
- 2 % pour le textile.

10.3 Coût des différents flux

COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX EN € POUR L'ANNEE 2022

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT / tonne	293	133	579	157	426	26	234
Coût aidé en € HT / hab.	109	12	24	61	5	0	211

10.4 Répartition des charges par flux et par étape technique

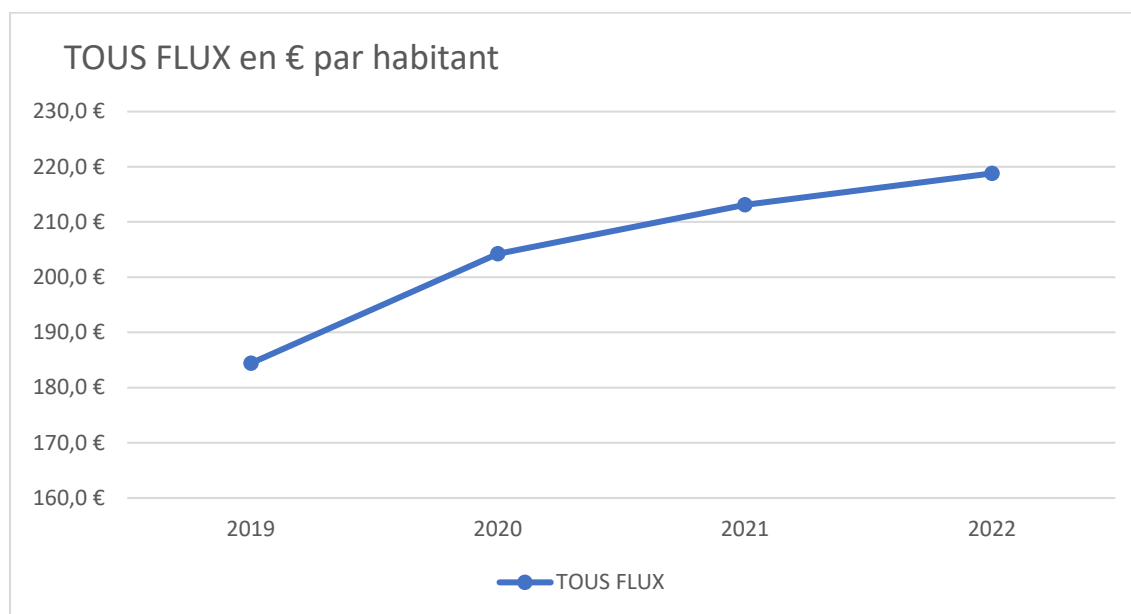


11 ÉVOLUTION DES COUTS

11.1 Évolution des coûts tous flux confondus

ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2022

	Euros HT/habitant
Coût aidé 2019	184,4
Coût aidé 2020	204,2
Coût aidé 2021	213,1
Coût aidé 2022	218,8

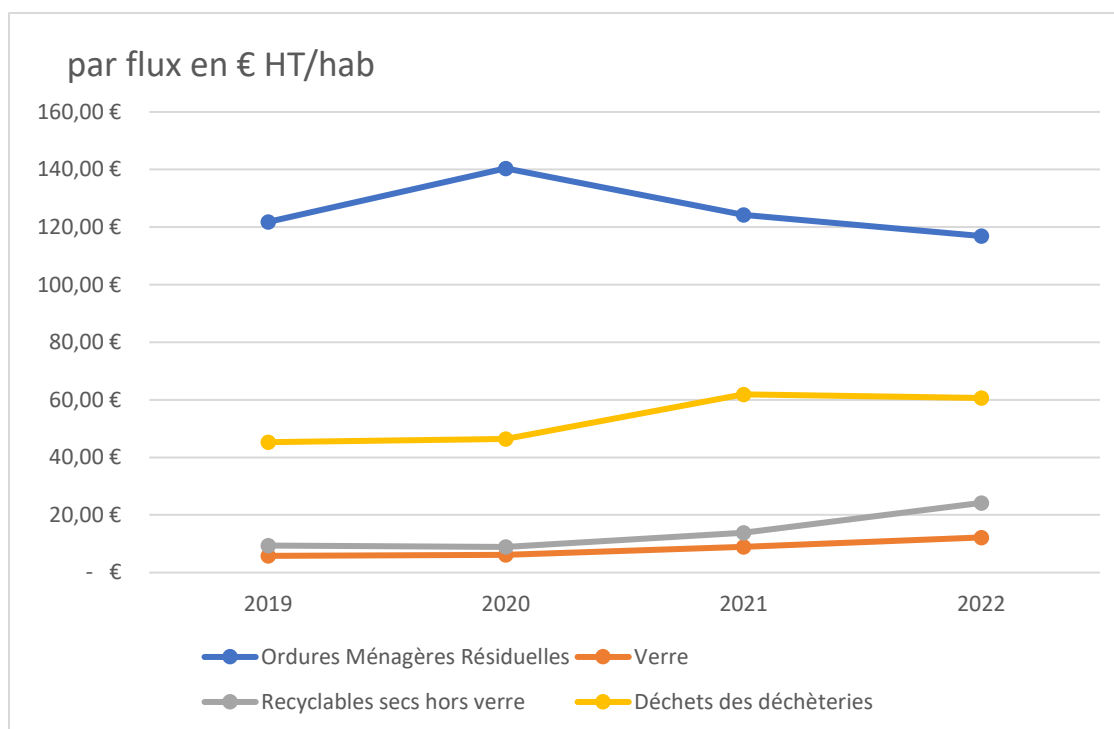


L'augmentation importante des coûts à compter de 2020 s'explique par le coût de la nouvelle déchèterie.

11.2 Évolution des coûts par flux

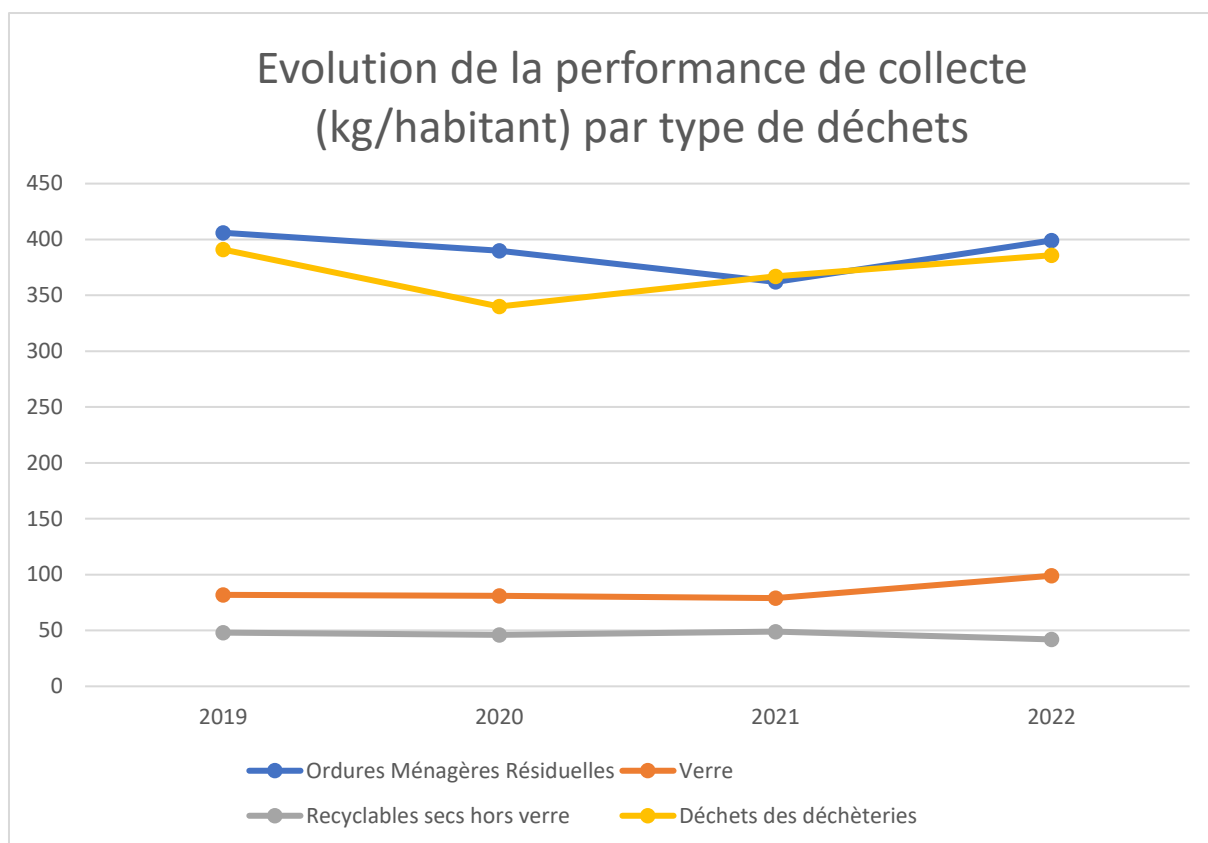
ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2022

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	121,8	5,8	9,4	45,3
Coût aidé 2020	140,4	6,2	8,9	46,4
Coût aidé 2021	124,3	8,9	13,8	61,9
Coût aidé 2022	116,9	12,2	24,2	60,6



ÉVOLUTION DES QUANTITES COLLECTÉES EN KG / HABITANT DE 2019 A 2022

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Quantité collectée 2019	406	82	48	391
Quantité collectée 2020	390	81	46	340
Quantité collectée 2021	362	79	49	367
Quantité collectée 2022	399	99	42	386



Le coût par habitant **pour les ordures ménagères résiduelles** est en baisse depuis 2020 malgré une augmentation des quantités collectées. Cette tendance peut s'expliquer par la collecte en régie des semi-enterrés.

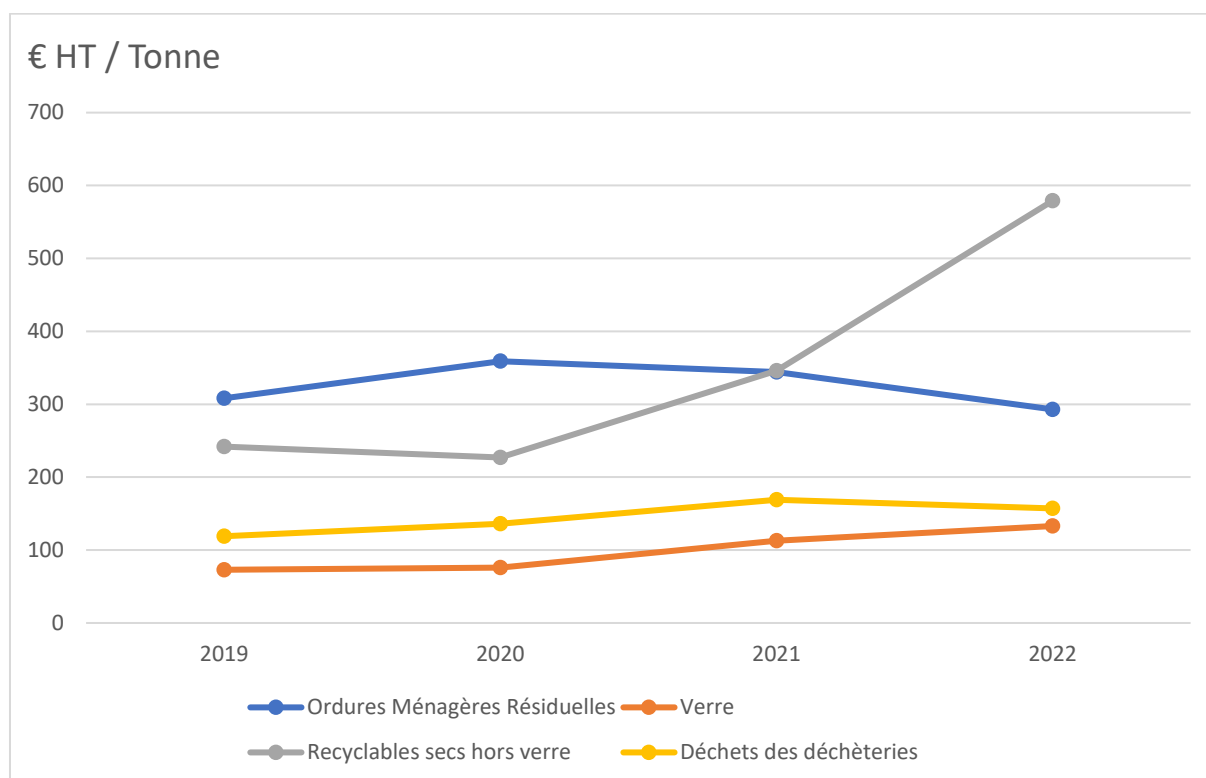
Le coût par habitant **pour les recyclables secs** augmente avec les coûts de collecte du prestataire CCMG pour la collecte.

Le coût par habitant **pour les déchets de déchèteries** est stable en 2022. Les travaux sont terminés et les effectifs sont stables.

11.3 Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / TONNE DE 2019 A 2022

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	308	73	242	119
Coût aidé 2020	359	76	227	136
Coût aidé 2021	344	113	346	169
Coût aidé 2022	293	133	579	157



Le coût à la tonne des **ordures ménagères résiduelles** est en baisse en 2022. Cette baisse est liée au passage en régie de la collecte en grue.

Le coût à la tonne des **déchets de déchèteries** est stable.

Le coût à la tonne des **déchets recyclables secs hors verre** augmente fortement, de façon moindre pour le verre. Ceci s'explique par l'augmentation des coûts de collecte du prestataire. A cela s'ajoute l'arrêt du reversement du SYDEVAL.

SYNTHESE

Informations - clés	Indicateurs 2022	Évolution par rapport à 2021
Territoire desservi	8 communes 22 100 habitants (population DGF) Activités assurées en régie : collecte des ordures ménagères en bacs et en grue, gestion du haut de quai de la déchèterie. Activités déléguées à une société privée : collecte des recyclables secs, gestion du bas de quai des déchèteries	+ 45 habitants (population DGF) en 2022 par rapport en 2021 Passage en régie de la collecte en grue
Répartition des compétences	Compétence collecte : CCMG Compétence traitement (ordures ménagères et tri sélectif) : SIVOM de la Région de Cluses (SYDEVAL)	/
Prévention des déchets	Mise à disposition de composteurs Distribution d'autocollants « Stop pub »	/
Tonnages collectés (tout type de déchets collectés)	10 541 tonnes soit - OMR = 4 817 tonnes - Déchèterie hors gravats = 3 925 tonnes - Verre = 1 107 tonnes - Tri hors verre = 506 tonnes - Cartons hors déchèterie : 137 tonnes - Textiles : 49 tonnes	-0,5% en 2021 par rapport à 2021
Structure des coûts	Coût aidé du service public : 219 € HT/habitant Financement : 248 € HT/ habitant	Coût du service public : + 6 €/habitant Financement : + 8 €/ hab. en 2022 par rapport à 2021.
Coût aidé HT des différents flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles : 1 410 452 € HT Déchets des déchèteries : 731 310 € HT Recyclables secs hors verre : 292 590 € HT Verre : 147 178 € HT Cartons hors déchèterie : 58 389 € HT Textile : 1 270 € HT	Ordures ménagères résiduelles : - 95 723 €HT Déchets des déchèteries : - 16 917 € HT Recyclables secs hors verre : + 114 614 €HT Verre : + 47 963 €HT Cartons hors déchèterie : + 11 744 €HT Textile : - 1 463 €HT
Évènements marquants	100 % des OMR collecté en régie	Achat d'un camion grue



Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières
74440 Taninges

04 50 47 62 00

accueil@montagnesdugiffre.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :

www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :

www.facebook.com/montagnesdugiffre/